

CHICHEE

INFOS EN BREF N° 49

Octobre 2018

"Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale"
Art L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Au sommaire de ce numéro :

1. La cérémonie du centenaire de l'Armistice de 1918,
2. La restauration du Monument aux Morts,
3. Transfert de compétence de l'assainissement,
4. Transfert de la compétence de la gestion de l'eau,
5. Etalement partiel du mur du cimetière avant travaux 2019,
6. Coupure d'électricité le vendredi 30 novembre 2018,
7. Incivilité (suite) : obstruction des canalisations,
8. Traversée de la commune par des voitures de collection.

1 – Pour marquer l'évènement, la cérémonie du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 revêtira cette année un caractère un peu particulier. En effet outre le dépôt de gerbe classique, et le discours officiel lu par les élèves de l'école, trois drapeaux marquant l'évènement seront fixés sur le blason de la grille du cimetière, l'appel aux soldats morts pour la France sera décliné par des jeunes de la commune et, dans la mesure du possible, la sonnerie aux morts retentira pour honorer leurs mémoires.

Un moment de convivialité clôturera cette manifestation que nous espérons particulièrement suivie par les résidents ayant à cœur de célébrer l'évènement.

2 – Dans le prolongement de ce qui précède, le Monument aux Morts est en cours de restauration et de nettoyage et ce dans le cadre de la rénovation des bâtiments publics communaux, afin d'offrir une silhouette plus conforme à ce qu'il représente.

3 – Depuis le 1^{er} janvier 2018, dans le cadre de la loi NOTRe, les communes dont Chichée évidemment, ont transféré à la 3CVT (Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs) la gestion de l'assainissement. Or, à ce jour, cette dernière n'a pas encore émis la facturation du 1^{er} semestre 2018. A cet effet le 10 octobre la société CERIG, pour le compte de la 3CVT, a récupéré le fichier des habitants concernés afin d'établir la facturation afférente. Quant à la facturation du second semestre 2018, nous ne disposons pas actuellement d'éléments nous permettant de vous informer de sa date effective : fin 2018 ou début 2019 ? Nous sollicitons donc la communauté de communes pour suite à donner.

4 – Toujours dans le cadre de la loi NOTRe, c'est au 1^{er} janvier 2019 que la gestion de l'eau sera transférée non pas à la 3CVT mais au SIT (Syndicat Intercommunal du Tonnerrois) suite à une décision unanime du conseil municipal et ce dans la mesure où le SIT gère déjà l'alimentation en eau potable à la satisfaction des usagers (contrairement à l'assainissement cette possibilité de choix nous était offerte). Ainsi, la dernière facturation émise par la commune devra être programmée pour le 31 octobre 2018. Concrètement c'est donc à partir du lundi 15 octobre et ce pour une durée maximale de 10 jours que le relevé des compteurs s'effectuera sur la commune, y compris pour les résidents absents pendant le passage du fontainier qui impérativement devront compléter l'imprimé déposé dans leur boîte aux lettres.

La facturation des mois de novembre et décembre 2018, elle, sera établie en 2019 aux tarifs 2018 évidemment, et son relevé sera désormais effectué par le personnel du SIT accompagné lors du premier passage par l'agent communal de Chichée.

Enfin en 2019 le SIT deviendra le SET (Syndicat des Eaux du Tonnerrois).

5 – Avant la fin de l'année 2018, l'entreprise Drombry procèdera à l'étalement d'une partie du mur du cimetière situé dans la partie haute jouxtant la place de la Gare, avant de réaliser au début du printemps 2019, un mur de soutènement d'une vingtaine de mètres environ et ce compte tenu de son état de dégradation avancée.

6 – ENEDIS (ex ERDF) vient de nous informer qu'elle procèdera le vendredi 30 novembre 2018 entre 14 heures et 17 heures, à une coupure d'électricité sans préciser si elle touchera l'ensemble de la commune ou bien parcellisée par quartier. Quelques jours auparavant, nous rappellerons, par voie d'affiche (mairie et commerce) cette disposition.

7 – Une nouvelle fois, nous attirons l'attention de celles et ceux qui déposent dans leur WC des éléments qui se dissolvent très difficilement, voire pas du tout, du type lingettes notamment, qui obstruent les canalisations d'eaux usées et le poste de refoulement générant un débouchage fréquent évidemment facturé à la commune et par voie de conséquence à l'ensemble des résidents.

8 – Le dimanche 28 octobre 2018, une quarantaine de véhicules de collection sous l'égide du club "NSU France" traversera, dans le cadre d'une ballade touristique, notre village. Ce passage devrait s'effectuer entre 11 heures et 11 heures 30 venant de Chemilly et se dirigeant vers Chablis par la D45. Les véhicules doivent se conformer aux règles du Code de la Route mais nous recommandons néanmoins de renouveler de prudence lors des intersections intra-muros.

Le Maire,
Les Adjoints,
Les Conseillers Municipaux.